

Parts de marché par zone de recrutement pour un FINESS ou par territoire de santé Octobre 2012

Contexte, intérêt et objectifs de l'application

Dans le cadre des travaux de planification des équipements hospitaliers, il est important de connaître la répartition des séjours des patients dans les différents établissements d'une zone géographique.

Cette application permet dans un premier temps de construire la « zone de recrutement » autour d'un établissement, à partir du nombre de séjours, par code géographique, de patients ayant fréquenté cet établissement. Puis dans un 2^{ème} temps, on calcule la part de marché de chaque établissement intervenant dans la zone pour une activité donnée.

L'application permet également de connaître la part de marché de chaque établissement d'un territoire de santé pour une activité donnée.

Données mobilisées :

- Champ et source des données :
Les données sont celles des séjours hospitaliers en MCO, issues du PMSI, regroupées en V11d des GHM. Les calculs sont principalement basés sur le code géographique du patient, le GHM (groupe homogène de malade) du séjour et les données d'identification de l'établissement (FINESS, territoire de santé). On enlève les CM 28 et 90 ainsi que les séjours avec un code géographique se terminant par 999 et les PIE (Prestations inter-établissements).
- Période couverte :
Années 2008 à la dernière année connue

Définitions

Les résultats sont présentés selon divers modes de regroupement des racines de GHM :

- ASO : activité de soins. On affecte un code à chaque GHM : M (médecine), C (chirurgie) ou O (obstétrique).
- CAS : catégories d'activité de soins. 10 groupes (total chirurgie (GHM en C), chirurgie sans nuitée, chirurgie d'au moins 1 nuit, Peu invasif (GHM en K), total séjours des GHM sans acte classant (GHM en M ou Z), séjours des GHM sans acte classant et 0 nuitée, séjours des GHM sans acte classant d'au moins une nuitée, obstétrique, nouveau-nés, séances;
- Le domaine d'activité : les racines de GHM sont regroupées en 27 domaines d'activité ;
- Le groupe de type planification : 83 groupes, inscrits dans les CAS ;
- Le groupe d'activités : 217 groupes, inscrits dans les groupes de type planification ;

Ces 3 derniers types de regroupements sont décrits sur le site de l'agence (<https://www.atih.sante.fr/index.php?id=0002500038FF>).

Précisions sur le mode de calcul des indicateurs

Définition de la zone de recrutement : la zone de recrutement autour d'un établissement est construite en classant les codes géographiques des patients ayant fréquenté l'établissement par nombre de séjours décroissant et en ne gardant que ceux qui participent à 80% de l'activité de l'établissement. La part de marché d'un établissement dans une zone pour une activité est le nombre de séjours d'habitants de la zone réalisés dans l'établissement rapporté au nombre total de séjours d'habitants de la zone dans l'activité sélectionnée.

Modalités de requête, tableaux disponibles dans ScanSanté

On sélectionne :

- une année ;
- soit un numéro FINESS pour obtenir les parts de marché dans sa zone de recrutement, soit un territoire de santé pour avoir les parts de marché de chaque établissement intervenant dans le territoire;

On obtient 2 types de résultats suivant la sélection initiale :

- Pour un FINESS : les résultats sont présentés en 2 temps :
 - o Un tableau donnant la composition de la zone de recrutement, à partir des codes géographiques des patients ayant fréquenté l'établissement. Pour chaque code géographique, on indique le nombre total de séjours des habitants pour l'année sélectionnée, la population N-2 du recensement INSEE, le taux d'hospitalisation global qui en découle, puis le nombre de séjours ayant eu lieu dans l'établissement, le taux d'hospitalisation dans l'établissement, et le poids de l'établissement dans le code géographique pour l'année sélectionnée et la précédente.
 - o un 2^{ème} tableau présente les effectifs de séjours et parts de marché dans l'activité choisie pour l'année sélectionnée et la précédente pour les 20 premiers établissements (en volume de séjours) intervenant dans la zone.
- Pour un territoire de santé :

Pour les établissements intervenant sur la zone qui totalisent au moins 5% des séjours de la zone dans l'activité retenue, on affiche le nombre de séjours et la part de marché pour l'année sélectionnée et la précédente.